

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS  
RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**Séance du 22 et 23 juin 2023**

**CD20230622\_53  
id. 1702**

*Le 22 juin 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.*

*Nombre de conseillers départementaux : 30  
Quorum : 16*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, M. DESCAZEUX, Mme DUCASSÉ, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.*

*Sont représentés :*

*M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BEQ (pouvoir à Mme DUCASSÉ), Mme COLOMBIÉ (pouvoir à M. BÉSIERS), Mme DELCHER (pouvoir à Mme DELBREIL), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme IUS), Mme MAURIÈGE (pouvoir à M. ASTRUC), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING).*

*Sont absents :*

*Monsieur LOPEZ.*

*Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.*

**DÉLIBÉRATION**

**POLITIQUE D'AIDE AUX TRANSPORTS CULTURELS**

---

Engagé en faveur de l'éducation artistique et culturelle pour tous et particulièrement pour les jeunes tarn-et-garonnais, le Département accompagne financièrement depuis de nombreuses années, les collèges du territoire dans le développement d'actions culturelles inscrites à leur projet d'établissement. Il soutient également les déplacements des élèves en direction de lieux culturels sélectionnés en raison des programmes éducatifs qu'ils proposent.

Cette politique de prise en charge des frais de déplacement des établissements scolaires bénéficie aux collèges, aux écoles et aux lycées publics ou privés, sous certaines conditions.

Le Département accorde une participation sur le coût des transports selon les modalités suivantes :

- prise en charge d'un forfait de 180 € (pour les trajets inférieurs à 100 kilomètres aller-retour) ou 230 € (pour les trajets supérieurs à 100 kilomètres aller-retour), et ce, dans la limite de deux déplacements annuels par établissement scolaire. Les déplacements vers l'Abbaye de Belleperche et l'Espace des Augustins ne sont pas limités ;

- prise en charge de 50 % du coût des transports vers les lieux de spectacle pour la saison culturelle de Tarn et Garonne arts et culture « le big bang des arts » qui, à partir de septembre 2023, changera de nom. Son nouveau intitulé sera la « Talveraie » ;

- prise en charge des trois déplacements liés au dispositif « collège au cinéma » pour les établissements publics uniquement, selon les forfaits cités précédemment, et en supplément des deux déplacements annuels vers les autres structures culturelles.

Ces dépenses de transport sont prises en charge par le Département sous la forme d'une participation versée aux établissements scolaires sur la présentation des factures acquittées des sociétés de transports.

Une enveloppe d'un montant de 27 500 € consacrée à cette politique est inscrite au budget départemental 2023 au programme P012 O006 E06 Natana 2864 6568/21/65 (écoles), Natana 2865 6568/221/65 (collèges) et Natana 2866 6568/222/65 (lycées).

La liste des destinations culturelles ouvrant droit à cette aide financière est jointe en annexe. Il est proposé d'y ajouter trois destinations :

- le site de l'association de l'Arène théâtre qui poursuit le développement de son projet « l'Arène, coin de culture en campagne » à Coutures, lieu culturel en milieu rural, en accueillant des troupes d'artistes en résidence, en programmant des spectacles pluridisciplinaires et en déployant des actions d'éducation artistique en direction des établissements scolaires ;

- le site du muséum d'histoire naturelle Victor Brun à Montauban, qui expose plus de 2 500 objets issus de l'histoire naturelle tel que des fossiles, mais également des taxidermies du 19<sup>ème</sup> siècle, parmi lesquelles de nombreuses espèces menacées ou disparues. Le muséum offre au public scolaire une programmation riche en ateliers, en visites guidées, en conférences et projections en lien avec ses expositions.

- le rallye citoyen, dont l'objectif est de présenter sous formes d'activités ludiques un certain nombre de thèmes tels que la sécurité, la défense, mémoire et valeurs essentielles de la vie en collectivité ; il s'inscrit dans le parcours d'apprentissage à la citoyenneté des collégiens.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la 9ème commission : Culture, patrimoine, langue occitane,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'ajout des 3 lieux partenaires aux destinations culturelles pour lesquelles le Département accorde une participation forfaitaire sur le coût des transports ;
- Approuve l'évolution de la politique départementale en faveur des transports culturels et approuve à cet effet l'ajout des cinémas partenaires dans le cadre du dispositif « collègue au cinéma », selon le détail en annexe n°1 ;

- Précise que les crédits correspondants sont inscrits au programme P012 O006 E06 Natana 2864 6568/21/65 (écoles), Natana 2865 6568/221/65 (collèges) et Natana 2866 6568/222/65 (lycées) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 07/07/2023  
Reçu en préfecture le 07/07/2023  
Publié le 07/07/23  
ID : 082-228200010-20230622-1948-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL